

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE DU MAIRE N°2023\_093  
AUTORISANT L'OUVERTURE TEMPORAIRE  
D'UN DEBIT DE BOISSONS

6.4 AUTRES ACTES REGLEMENTAIRES

Le Maire de la Commune de Pollestres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 alinéas 1, 2 et 3,

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L.3321-1,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/BPAS/2018037-0002 en date 06 février 2018 portant règlement de police des débits de boissons et établissements assimilés ouverts ou public dans le département des Pyrénées-Orientales,

Considérant la demande en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 formulée par [REDACTED] Directrice de l'école élémentaire Pau Casals, d'installer un débit de boissons temporaire dans la cour de l'école primaire lors de la fête de l'école prévue le 27 juin 2023 de 17H30 à 19H00.

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** L'école élémentaire Pau Casals, représentée par [REDACTED] domiciliée Avenue Pablo Casals à POLLESTRES(66450), est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le 27 juin 2023 de 17H30 à 19H00 dans la cour de l'école Pau Casals, à l'occasion de la fête de l'école.

**ARTICLE 2 :** Le débit de boissons de l'école élémentaire Pau Casals sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 6 février 2018.

**ARTICLE 3 :** Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le premier groupe définis par l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique (groupe 1).

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la brigade de gendarmerie de Thuir et au bureau des polices administratives de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

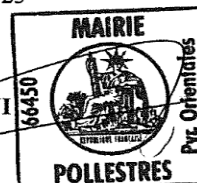
Fait à Pollestres, 12 juin 2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI

PAR DELEGATION DU MAIRE  
LE PREMIER ADJOINT

Catherine LEVY



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le  
Publication ou Notification  
Le

20 JUN 2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/06/2023

Application agréée E.dequatre.com